

SOPRIRENT FUND SPI

Agréé le 06 juillet 2023 sous la référence n° AG/SPI/002/2023

Conformément aux dispositions du règlement de gestion et du document d'information de Soprirent Fund SPI, BMCE Capital Real Estate informe les actionnaires de Soprirent Fund SPI et les investisseurs éligibles de l'ouverture d'une période de souscription en numéraire du 15 au 16 avril 2024 à 12h. Le montant cible de souscription au capital de l'OPCI est d'un montant maximal de 120 millions de dirhams. Une valeur liquidative exceptionnelle sera déterminée le 17 avril 2024.

Le règlement de gestion et le document d'information sont disponibles au siège de BMCE Capital Real Estate. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance de ces documents préalablement à toute demande de souscription. BMCE Capital Real Estate ne portant aucune responsabilité quant à l'adéquation de cet investissement avec les profils desdits investisseurs.